

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation : 21 juillet 2022

- **Étaient présents** : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU, Katia LE PORT, Vanina CHAMBRIER
- **Absents** : Jacky LE NEÛN, Cécilia REPÉSSÉ
- **Secrétaire** : Régis ROBERT

1 - INTERCOMMUNALITÉ : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURES DE SIGNALÉTIQUE ET SIGNALISATION POUR LE JALONNEMENT CYCLABLE

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes de fournitures de signalétique et de signalisation, entre la commune de Bangor, la commune de Le Palais, la commune de Locmaria, la commune de Sauzon et la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, afin de passer conjointement les marchés nécessaires à la réalisation du jalonnement cyclable de Belle-Île-en-Mer. Avis favorable du conseil à l'unanimité.

La Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer est la coordonnatrice du groupement,

2 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ : CHOIX SUR LA PUBLICITÉ DES ACTES DE LA COLLECTIVITÉ AU 1^{ER} JUILLET 2022

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage ; à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

3 - FINANCES-PORT : DIAGNOSTIC PALPLANCHES DU TERRE PLEIN DE PEN PRAD.

Lors des travaux de désenvasement du bassin, le sujet de la protection cathodique des palplanches a été évoqué. Monsieur le maire s'est rapproché de la société SEACURE afin de réaliser un diagnostic de l'ensemble. Une proposition commerciale a été reçue le 12 juillet dernier pour un montant de 3 760.00 € H.T. A l'issue de cette campagne de mesure, deux documents seront remis :

1 - Protection cathodique : un rapport détaillé des mesures intégrant des propositions techniques pour garantir l'efficacité et la pérennité de la protection cathodique de l'ouvrage.

2 - Palplanches métalliques : un rapport d'inspection stipulant les épaisseurs résiduelles constatées sur site.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la démarche du diagnostic et autorise monsieur le maire à signer le marché.

4 - PORT - LOYER BAIL SAISONNIER LOGEMENT CAPITAINERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise le 26 juillet 2021, concernant le logement de la Capitainerie. Il a été loué via un contrat de location meublé saisonnier établi pour une durée de trois mois, de juillet à septembre 2021 inclus, afin de réaliser des travaux nécessaires à la suite.

Monsieur le Maire propose d'établir un nouveau contrat de location saisonnier d'une durée de trois mois, à savoir juillet, août et septembre 2022. Il est proposé un loyer de 700 euros/mensuel toutes charges comprises. Avis favorable du conseil à l'unanimité.

5 - FINANCES-PORT : CONTRAT LOGICIEL DE GESTION « 3D OUEST »

Monsieur le Maire fait part du mail du fournisseur « 3D OUEST », en date du 25 juin 2022, qui indique que le contrat de maintenance du logiciel de gestion du port est arrivé à échéance au 24 mai 2022 et qu'il convient de le renouveler.

Le nouveau contrat est énoncé comme suit :

- ❖ Durée : 4 ans
- ❖ Période : du 25/05/22 au 24/05/26
- ❖ Coût annuel : 574.36 € HT, soit 689.23 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le nouveau contrat proposé et charge Monsieur le Maire de le signer.

6 - FINANCES-PORT : LOGEMENT RAMPE DES GLYCINES – DIAGNOSTIC – MAITRISE D'OEUVRE

Un diagnostic du logement a été réalisé par la société AXIOME DIAGNOSTICS, ce dernier révèle :

- DPE Diagnostic Performance Énergétique : F
- Montant des travaux estimés entre 3 800 € et 16 000 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité, charge et autorise monsieur le maire à lancer le recrutement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en état du logement en vue d'une location à l'année.

7 - CONVENTION - BAIL A FERME COMMUNE / MONSIEUR NICOLAS GUÉGAN

Avis favorable du conseil pour la signature d'un bail à ferme concernant la parcelle communale ZA 54 d'une contenance de 0 ha 88 a 10 ca au profit de Monsieur Nicolas GUÉGAN qui l'exploite déjà depuis plusieurs années. Le prix du fermage annuel est fixé à 50 € /ha cultivable indexé sur l'indice national des fermages pour la parcelle par an, soit un coût annuel de 44 €/an. Le fermage sera payé à la commune le 30 septembre de chaque année, le premier paiement devant être effectué le 30 septembre 2022

8 - COMPTABILITÉ – ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Le référentiel M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024, et remplacera l'instruction comptable M14 applicable aux communes.

L'adoption de l'instruction M57 vaut pour tous les budgets de la collectivité appliquant l'instruction M14, maintient de l'instruction M4 au port. Les collectivités de moins de 3 500 habitants bénéficient d'un plan de comptes simplifié depuis le 1^{er} janvier 2022 mais peuvent opter pour le plan de compte développé.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le référentiel M57 dès le 01/01/2023 et d'opter pour le plan de comptes abrégé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'adopter le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

9 - FINANCES-COMMUNE : DÉCISIONS MODIFICATIVES – ACHAT VÉHICULES COMMUNE

Vu la nécessité de prévoir le remplacement de certains véhicules en raison de leur vieillissement, une disponibilité de 70 000 euros se dégage du programme de travaux rue du calvaire. La commune avait initialement inscrit un montant de 101 227.80 euros TTC en voirie de la rue concernée. Les différents intervenants : CCBI (réseau assainissement), Eau du Morbihan (réseau eau potable), Morbihan Energies (réseaux souples) prennent en charge leur quote-part du tapis d'enrobé. Il est proposé au conseil de réaliser la décision modificative suivante :

| | BP 2022 | DM | Budget cumulé |
|--|--------------|---------------|---------------|
| 2182 « Matériel de transport » | 5 000.00 € | + 70 000.00 € | 75 000.00 € |
| 2315 « Installations, matériel et outillage techniques | 412 683.00 € | - 70 000.00 € | 342 683.00 € |
| Incidence Dépenses Investissement | | 0 | |

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget principal.

10 - FINANCES-COMMUNE : LOGEMENT RUE WILLAUMEZ : DIAGNOSTIC ET MAITRISE D'OEUVRE

Un diagnostic du logement a été réalisé par la société AXIOME DIAGNOSTICS, ce dernier révèle :

- DPE Diagnostic Performance Énergétique : G
- Montant des travaux estimés entre 4 128, 70 € et 19 429, 00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité, charge et autorise monsieur le maire à lancer le recrutement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de ce logement en vue d'une location à l'année.

11 - COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

➤ Marchés publics

| Budget | Date de signature | Fournisseur | Objet | Montant en € | |
|-----------|-------------------|-------------------------------------|--|--------------|----------|
| | | | | HT | TTC |
| Principal | 05/07/22 | SUPER U | Location Trafic du 12 au 13 juillet 2022 | 42,50 | 51,00 |
| Principal | 05/07/22 | MACAP | Drapeaux baignade surveillée Plage de Donnant | 65,40 | 78,48 |
| Principal | 12/07/22 | COLTA | Banderole avec œillets et ourlets "marché" et autocollants | 340,00 | 408,00 |
| Principal | 13/07/22 | HELIOS ATLANTIQUE | Signalisations verticale et horizontale | 1 415,00 | 1 698,00 |
| Principal | 13/07/22 | SERVIBAT CONSTRUCTIONS | Reprise partielle du chemin de Ster-Vouen | 5 980,00 | 7 176,00 |
| Principal | 13/07/22 | MORBIHAN ENERGIES | Remplacement prise de courant sur candélabres | 1 855,00 | 2 385,00 |
| Port | 13/07/22 | JUHEL Maçonnerie | Réfection muret en pierre à Pen-Prad | 360,00 | 396,00 |
| Principal | 13/07/22 | AG2M | Recherches de bornes autour de la parcelle ZB n° 334 | 562,50 | 675,00 |
| Port | 15/07/22 | IDEALIS BRETAGNE | Défibrillateur | 450,00 | 540,00 |
| Principal | 15/07/22 | SDIS 56 | Convention opération payante pour spectacle pyrotechnique | 262,50 | 315,00 |
| Principal | 15/07/22 | CONTRAL LAB | Protections auditives : personnel technique, port et camping | 1 607,93 | 1 929,52 |
| Principal | 18/07/22 | SARL PLF SECOURS - FORMADERM | Poste de secours : insufflateur enfant et masque à oxygène | 79,68 | 95,62 |
| Principal | 25/07/22 | LES INCORRUPTIBLES | Adhésions à l'association | 25,00 | 30,00 |
| | | | Livres du 34ème prix 2022-2023 | 309,90 | 371,87 |
| Port | 28/07/22 | ACTUEL VET | Paires de chaussures de sécurité | 134,08 | 160,90 |
| Principal | 28/07/22 | MISSENERD CLIMATIQUE | Remplacement filtres salle Sarah Bernhardt | 1 500,48 | 1 800,58 |
| Principal | 28/07/22 | | Remplacement filtres Restaurant scolaire | 251,00 | 301,20 |
| Principal | 28/07/22 | | Remplacement filtres Bibliothèque | 160,24 | 192,29 |
| Principal | 28/07/22 | CRA PONTIVY - CLAAS RESEAU AGRICOLE | Démarrreur tracteur Renault | 427,16 | 512,59 |
| Principal | 06/07/22 | GAN ASSURANCES | Renault Kangoo II grand volume immatriculé EQ-922-VA | - | 425,23 |

- NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE -

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune <https://www.sauzon.fr>

Prochain Conseil Municipal le lundi 12 septembre à 18h00, à la salle Sarah Bernhardt, ordre du jour principal : présentation du PADD en vue du PLU

Mairie de Sauzon, rue Lieutenant Riou – 56360 SAUZON – mairie@sauzon.fr